

Le stade de la Beaujoire, un commun en transition

Lundi 25 février 2019, un communiqué de la présidente de Nantes Métropole annonçait l'abandon du projet de nouveau stade privé en raison des soupçons de fraude et d'évasion fiscales pesant sur le propriétaire actuel du FC Nantes, Waldemar Kita¹, soupçons matérialisés par trois perquisitions menées la semaine précédente à l'initiative du parquet national financier. Si l'ouverture de ces enquêtes était en réalité hautement prévisible et ne surprend personne, elles amènent l'exécutif métropolitain à abandonner le projet actuel à l'occasion de qui est présenté comme une sorte de fait divers. Pour le reste, dit le communiqué métropolitain, ce n'est que partie remise et la nécessité d'un stade privé « durablement à la hauteur de la sixième ville de France » est fortement réaffirmée. De la méthodologie clandestine et déloyale du projet, de son esprit maniaque, du conflit, des oppositions de plus en plus nombreuses, de la contre-expertise et de l'incroyable énergie habitante et professionnelle déployée pour contrer l'urgence destructrice, documenter et imaginer un futur plus partagé de ce stade et de ce club, la présidente de Nantes Métropole ne dit rien. C'est pourtant l'ensemble d'un projet qu'il faut expliquer ici pour comprendre comment à l'heure où la transition écologique est devenue une question de société majeure, un stade public jeune, réputé, aimé, modulable et durable, le stade de la Beaujoire, a failli être détruit pour permettre la construction d'une enceinte privée aux fonctions identiques à une cinquantaine de mètres de là.

Un exécutif qui abuse du droit et n'apprend pas de l'événement

Élaboré clandestinement dès 2016, annoncé tout ficelé en conférence de presse en septembre 2017, le projet de l'exécutif métropolitain de construire un stade privé aux caractéristiques équivalentes au stade public actuel inauguré en 1984, régulièrement entretenu et rénové, constitue une forme de l'absurde surmoderne. YelloPark, le premier projet, une destruction-privatisation du stade de la Beaujoire intégré dans un énorme projet urbain privé (1500 logements, 50 000 m² de bureaux, une clinique privée, un nouveau stade privé et la destruction du stade actuel, 23 hectares stratégiques et un stade fonctionnel bradés pour 10 millions d'euros) est abandonné en novembre 2018 devant les oppositions massives. La seconde version du projet (deux stades aux fonctions identiques à cinquante mètres l'un de l'autre, l'un privatisé, l'autre patrimonialisé à nos frais), exemplifiant pour les rieurs et les cyniques l'utilité sociale de la croissance et les vertus écologiques du capitalisme urbain, est donc abandonné la semaine dernière après le passage du parquet national financier. Mais l'ensemble du projet constitue d'abord un abus de droit, au plus loin de l'esprit et des standards du droit de l'environnement et de la participation. Les élus exécutifs de la métropole nantaise ont ainsi tenté de s'affranchir par deux fois de la saisine de la Commission nationale du débat public et se sont montrés comme un maître d'ouvrage caché, refusant les échanges et retenant les données, tout en tirant les ficelles de la décision. Le projet venait aussi contredire frontalement le discours métropolitain sur la transition présent dans tous ses documents réglementaires (PLUM, plan climat, plan habitat, PDU, etc.) et toute sa communication. Dans un contexte marqué par la douloureuse disparition d'Emiliano Sala lors de son transfert à Cardiff, les manières fiscales d'un

¹ Propriétaire et président du FC Nantes depuis 2007, cet homme d'affaire franco-polonais a par ailleurs été épinglé en 2016 dans l'affaire des *Panama Papers*.

entrepreneur discrédité auront mis fin à cette aventure. Mais la maire-présidente attribue toujours au propriétaire d'un club de football un droit à faire la politique urbaine de Nantes Métropole, un droit qu'il n'a pas et qui n'existe pas. C'est très exactement ce qu'on appelle un abus de droit.

Une tentative de coup d'état urbain illégitime et illégale

Peut-on aujourd'hui concevoir un grand projet urbain dans le plus grand secret ? Peut-on utiliser la concertation contre elle-même en refusant que la base du droit français en matière d'aménagement (à minima, état de l'existant et des besoins, études des alternatives, et des risques ; sur la base du triptyque éviter-réduire-compenser qui date des années 1980) puisse s'y développer ? Peut-on concerter en répétant « il n'y a pas d'alternatives » ? Peut-on refuser l'intelligence collective et les autres expertises ? Peut-on détruire un stade sans même avoir partagé des visites techniques contradictoires ? Peut-on cacher la valeur comptable du plus gros équipement public nantais pendant toute la phase de concertation visant à sa destruction ? Peut-on continuer de cacher les contrats et les flux financiers qui lient le club et la collectivité alors qu'il n'est question que d'argent et que la Chambre régionale des comptes les a décrits comme illégaux ?

L'absence de contre-pouvoir au sein des métropoles, la verticalité de la décision, son opacité, le caractère de vote automatique des majorités métropolitaines inquiètent. Les habitants et les supporters ont mené un débat riche, long et épuisant, mais les élus, à l'exception des élus écologistes et de quelques individualités ont été invisibles. Ce projet de nouveau stade ne figurait pourtant pas dans le programme municipal, il n'a pas de légitimité et surtout pas celle du « zéro argent public », slogan populiste et mensonger car beaucoup d'énergie et d'argent publics ont été ici dépensés au profit d'entrepreneurs privés qui entendent capturer des valeurs publiques. Ce projet a profité des failles politiques et juridiques de nos institutions. Pourtant, avant même cet abandon, un autre projet a émergé de la concertation menée par les habitants et les supporters, à lire [ici](#). Il est temps de parler du stade du futur.

Le stade du futur déjà là : la Beaujoire, un commun en transition

Il n'y a autour du stade de la Beaujoire aucune urgence à agir. Sélectionné pour les prochains JO et la Coupe du monde de rugby, connu, apprécié, durable, bon marché, le stade fait l'objet de deux tranches de mise à niveau pour douze millions d'euros. Contrairement aux idées reçues, on peut être passionné de football et être capable d'évaluer un projet. Et le résultat est cinglant : les supporters qui résistent, résistent avant tout à ce que cachent les mirages d'un nouveau stade : la dégradation du spectacle vivant, le remplacement des ambiances populaires par les marques et les loges VIP, de la publicité à 360° et de la vidéosurveillance massive, la perte d'un stade en plein air, de la communauté et du contrôle minimum sur l'équipe et le club, l'absence de projet sportif durable, la vache à lait d'un entrepreneur discrédité. Car, bien sûr, ce qui fait la valeur du club, ce n'est pas un compte bancaire en Belgique ou au Luxembourg, c'est une communauté partagée qui produit toutes sortes de valeurs. Le stade est un commun.

Les supporters l'ont dit à leur manière. Au lieu d'opposer stade public et stade privé, pourquoi ne pas expérimenter à Nantes la gouvernance partagée du stade et celle de futurs bâtiments annexes ? Si un tout petit peu de l'argent distribué directement et indirectement au club chaque année était mis de côté pour créer cette nouvelle gouvernance participative du stade et de ses espaces de vie, l'intérêt général n'aurait-il pas progressé ? Si le stade peu

à peu devenait l'un des bâtiments les plus transitionnels de Nantes, l'écologie pour tous et toutes n'aurait-elle pas elle aussi progressé ? Si le FC Nantes, au lieu d'être embarqué dans un désastre programmé, était invité dans l'écosystème nantais et que le stade, l'équipe, les supporters et les habitants bénéficiaient d'une nouvelle alliance avec le territoire, la Beaujoire ne serait-elle pas tout simplement un « lieu à réinventer » par tous ses usagers ? Le stade du futur à Nantes, on l'a déjà. Il s'appelle la Beaujoire. Il est à nous. C'est ce qu'on appelle « l'existant ». Nous pouvons le réinventer et contribuer à la régulation du football, au développement de meilleures pratiques sociales et écologiques et concourir ainsi au meilleur FC Nantes possible en tant qu'il est un espace vivant de la communauté. Et cette nécessité de rouvrir l'imaginaire et la gouvernance des stades n'a rien de spécifiquement nantais. L'actualité des stades construits ces dernières années, Grenoble (2008), Le Mans (2011), Lille (2012), Nice (2013), Bordeaux (2015), Lyon (2016) oscille entre scandales financiers (stade privé financé par le public, coûts extraordinaires sur la durée, captations de richesse publique et corruptions) et faiblesses de l'expérience vécue dans le nouveau stade au regard des promesses faites (éloignement des stades, pertes d'ambiances, faibles croissances des publics, incidents divers, disparition de clubs). Le football est d'abord un jeu, un art, et le grand stade qui lui permet de se déployer comme spectacle doit être réinterrogé aujourd'hui, régulé, réinventé. Le devenir des stades de football ne peut se réduire à des gouvernances stéréotypées, à de l'enrichissement irrégulier et à des décisions politiques inconséquentes.

Signataires : Frédéric Barbe, géographe, auteur de [*La Beaujoire, enquête sur un coup d'état urbain*](#) ; François Bégaudeau, écrivain ; Hacène Belmessous, chercheur en urbanisme ; Patrick Bouchain, architecte et scénographe ; Mickaël Correia, journaliste, auteur de [*Une Histoire populaire du Football*](#) ; Chris Younès, philosophe et urbaniste ; [*Association des riverains et amis de la Beaujoire*](#) ; [*Brigade Loire 1999*](#), collectif de supporters du FC Nantes ; [*Association À la Nantaise*](#), association des amoureux du FC Nantes ; Association Syndicale Autorisée (ASA) du Ranzay.